

Demain vendredi 26 février 2021 à 11h aura lieu une action de protestation musclée devant la Justice de Paix d'Ixelles (28 rue Alphonse De Witte) en soutien et en présence de Mireille Hanchar (83 ans), et avec l'aide de membres du [Syndicat des immenses](#).

Le cas de Mireille Hanchar est exemplaire des abus, attestés de toutes parts, dans le chef des administrateurs de biens (et/ ou de la personne), avec la complicité, ici patente, de certains juges de paix.

But de l'action

Protester contre l'absence de réponse de la juge de Paix à la demande – formulée plusieurs fois par mail et [lettre](#) par Mireille Hanchar, et la dernière fois par [lettre recommandée](#) – que Laurent d'Ursel soit reconnu officiellement comme sa « personne de confiance ».

Contexte de l'action

Ce silence de la juge contrevient à l'[article 501](#) du Code civil et il s'explique aisément. En effet, la juge sait que Laurent d'Ursel peut démontrer (détails ici) :

1) que la mise sous « administration de biens » de Mireille Hanchar par la juge a été abusive, puisqu'elle se base, en en détournant le sens de manière éhontée, sur des rapports médicaux qui précisaient explicitement qu'une mise sous administration de biens n'était pas nécessaire, et, pire, aurait un effet désastreux sur l'équilibre et la santé mentale de Mireille Hanchar.

2) que les rapports annuels de l'administrateur de biens, validés par la juge, atteste :
- une gestion scandaleuse des biens de Mireille Hanchar au mépris de son bien-être le plus élémentaire (3 ans sans chauffage, par exemple) ;
- un détournement de l'argent de Mireille Hanchar via des surfacturations ;
- une organisation de son endettement afin de provoquer la vente de sa maison, convoitée par un voisin. Cette vente forcée, contre laquelle Mireille Hanchar se soulève avec l'énergie du désespoir, peut avoir lieu à tout moment.

3) qu'il est inacceptable que, dans le cadre du recours introduit il y a plus d'un an par Mireille Hanchar et non encore statué à ce jour contre sa mise sous administration de biens, la juge ait commandé une expertise psychiatrique à la même psychiatre qui – sans jamais avoir rencontré, de son propre aveu, Mireille Hanchar – avait recommandé sa mise sous administration de biens.

Nécessité de l'action

La désignation d'une « personne de confiance » est le seul moyen pour Mireille Hanchar de pouvoir exiger des comptes à son administrateur de biens, car, sinon, ce dernier a tout le loisir, et il ne s'en prive pas, d'arguer qu'il n'est pas légalement obligé de répondre aux questions soulevées par Laurent d'Ursel au nom et à la demande de Mireille Hanchar.

Laurent d'Ursel est le secrétaire bénévole du *Syndicat des immenses*.

Contact presse : Laurent d'Ursel – 0471 411 008 – syndicatdesimmenses@gmail.com

Fin de la corruption en col blanc ou en robe noire !

Fin de la spoliation des personnes âgées, vulnérables ou affaiblies !

**Fin de la maltraitance à petites doses, par petites touches ...
et tout à fait délétères, infantilisantes
et attentatoires à la dignité de la personne !**